



M i c r o c r e c h e s
T i l o u & G r o s D o u d o u
S o l u t i o n d e g a r d e d ' e n f a n t s



Accord de transmission

Dans le cadre notre partenariat, nous proposons à l'ensemble des familles ayant déposé une demande d'inscription, ou étant déjà accueillie sur l'une de nos micro-crèche, de transmettre vos coordonnées au service d'accompagnement d'Happy Company.

Happy Company, une plateforme qui facilite et négocie des financements d'entreprise (de la très petite à la grande) pour le compte de toute famille qui souhaite un berceau en micro-crèche. Que celle-ci soit en recherche ou déjà dans la crèche. La famille passe alors du tarif classique à celui du berceau d'entreprise, plus intéressant.

Happy Company, expert dans ce domaine, a l'habitude de négocier auprès des employeurs ce type de dispositif. Cela avec une réussite reconnue. Dans le cadre du démarrage de notre partenariat, Happy Company se propose d'étudier avec vous l'opportunité de ce financement. C'est sans frais et sans aucun engagement.

Si vous êtes d'accord, il vous suffit de nous retourner l'accord ci-joint.

Je soussigné,, accepte la transmission des informations suivantes à Happy Company :

Nom et prénom du parent
Code postal et ville
Adresse email
Téléphone
Profession
Prénom de l'enfant
Date de naissance de l'enfant
Statut du dossier : accueilli / sur liste d'attente

Date et signature